



Financement : Banque Mondiale

AVIS DE PROROGATION DE DELAI DE L'APPEL A PROJETS GENERAL

RELATIF A LA SOUMISSION DE SOUS-PROJETS PDACG

Juin 2023

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires intéressés par l'avis d'appel d'offres ouvert national N°AP/001/MAGEL/PDACG/MAI 2023 relatif à « APPEL A PROJETS GENERAL », paru le 15 mai 2023 dans les quotidiens nationaux (LYNX, JAO Guinée) et publié sur la plateforme du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, que le délai de préparation des offres est prorogé de vingt un jours (21J).

Par conséquent, la date de dépôt des offres (formulaire rempli sous pli fermé contenant une copie numérique sur clé USB) est fixée **au plus tard le Vendredi, 30 Juin à 15h00 mn**, contre remise d'une attestation de dépôt, au siège de l'Unité de Coordination et d'Exécution du PDACG, sis au Quartier Cameroun, Immeuble Feela, 5ème étage, Commune de Dixinn, Conakry.

Il est à noter que l'objectif principal de cet Appel d'offre est d'aider les investisseurs privés dans les chaînes de valeur des filières prioritaires ciblées par le PDACG à accéder aux financements de leurs investissements (sous-projets) à travers les guichets ouverts à cet effet, de manière compétitive en vue d'atteindre les objectifs du Projet.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 2.2 du projet relative au **Mécanisme de financement à coûts partagés pour des filières agricoles inclusives**, le projet cofinancera des investissements (sous-projets) sélectionnés de manière compétitive par le biais d'un Fonds de subvention à coût partagé (FSCP), via trois (3) Guichets de cofinancement à savoir :

- Guichet A (Grand) : Pour un investissement de plus de 1 million de dollars US
- Guichet B (Moyen) : Pour un investissement > 100 000 USD à 1 million USD
- Guichet C (Petit) : Pour un investissement de 10 000 \$US à 100 000 \$US

Les critères d'éligibilité et de sélection sont :

- **Filières cibles/Eligibles**
 - Chaînes de valeur : Fonio, Fruits, Bétail-Volaille, Anacarde
 - Maillons : Production, transformation et commercialisation ;
 - Services : Vente/fourniture d'intrants ;
 - Fournitures/Opération : Emballage et conditionnement ;
 - Prestations de services ;

- Activités orientées vers le marché pour le maillage de l'acheteur au vendeur ;
- Technologie innovante et solution numérique (solaire, digitalisation, etc.) ;
- Production de semence de haut rendement, phytosanitaire, et divers produits agricoles

▪ **Structures éligibles au FSCP :**

Seront éligibles au FSCP, tout sous-projet présenté par tout promoteur individuellement ou organisé en :

- . Micro Petite et Moyenne Entreprise (MPME),
- . Associations, coopératives, unions, groupements ou GIE
- . Associations et organisations professionnelles
- . Structure légalement constituée

Les critères d'éligibilité fixés sont ceux ci-dessous :

- . Être un promoteur d'un sous-projet associé aux chaînes de valeurs agricoles cibles du Projet (80% des sous projets). Cependant, une opportunité sera donnée de soutenir des investissements privés prometteurs dans toute chaîne de valeur agricole et toute région du pays, en fonction des perspectives de marché spécifiques de l'investissement, du profil de l'investisseur, de l'impact économique et social attendu sur l'économie locale et de la contribution à la réalisation de l'Objectif du projet (20% sous projets);
- . Justifier une existence d'au moins trois (3) ans d'activités dans les chaînes de valeurs pour les guichets A et B ;
- . Justifier une existence d'au moins deux (2) ans d'activités dans les chaînes de valeurs pour le guichet C ;
- . Être légalement autorisé à faire des affaires en Guinée en vertu des lois en vigueur du pays ;
- . Être une organisation solide et formelle avec des états financiers certifiés par un professionnel inscrit à un ordre des experts-comptables qui permettent de prouver qu'elles sont solvables et qu'elles contribuent déjà au développement local, pour les guichets A et B ;
- . Démontrer sa compétence dans la durée, pour le guichet A.
- . Justifier d'un acte de sécurisation foncière de l'exploitation agricole ;
- . Être légalement constitué et reconnu (joindre agrément, autorisation d'exercice)

Toutes les propositions doivent être rédigées dans un canevas (plan d'affaires) déjà prédéfini et disponible ci-dessous. Celles rédigées à la main et/ou avec un autre canevas ne sont pas acceptées.

Le canevas de rédaction du plan d'affaire et la requête de financement qu'il faut remplir et soumettre sont téléchargeables sur le site web du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL), de l'APIP, de la chambre d'agriculture, la chambre des mines, la chambre de commerce. Le dossier d'appel à projets peut être retiré également auprès des antennes régionales de l'APIP et des directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) ; téléphone : (+224) 622 091 817, tous les jours ouvrables de 09 heures à 16 heures. Email : infopdacgap@gmail.com,

Le Coordonnateur National



Ousmane BAH

